



Conseil d'établissement 2016-2017

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil d'établissement
qui s'est tenue le mardi 31 janvier 2017, à 16 h 30, au local 3012 du
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAVILLON-DE-L'AVENIR

Sont présents : M^{mes} Danielle Amyot
Mélanie Binette
Lise Bourgoin
Julie Mercier
Guylaine Soucy

Sont absents :

MM. Bruno Castonguay
André Cadorette
Michel Foisy
Frédéric Létourneau
Laurent Séguin
Benoît Ouellet

MM. Steve Allard
Dominic St-Pierre
Nicolas-G. Guillard

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :

Il est 16 h 30, nous avons quorum, M. Benoît Ouellet souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR :

M. Benoît Ouellet fait la lecture de l'ordre du jour. Un point est ajouté à l'ordre du jour, celui-ci est **AUTRES POINTS** et reste ouvert si toutefois d'autres points s'ajoutent.

Proposé par M. Michel Foisy appuyé par M. Laurent Séguin.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE :

M. Ouellet fait la lecture du procès-verbal de la dernière rencontre, celui-ci est conforme.

Proposé par M^{me} Lise Bourgoïn appuyé par M. Michel Foisy.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Les points nécessitant un suivi seront traités à l'ordre du jour.

5. ÉTAT DES INSCRIPTIONS HIVER 2017 :

M. Benoît Ouellet nous informe de la formation de 2 groupes confirmés pour la session hiver 2017. Nous avons 12 élèves dans le programme *Électricité* et un groupe de 19 élèves dans le programme de *Charpenterie-menuiserie*.

Nous avons des difficultés de recrutement depuis quelques années et il est très difficile d'atteindre le nombre d'inscriptions nécessaire pour démarrer un groupe. C'est le cas entre autres, en *ASP Cuisine* et dans le programme de *Plomberie-chauffage*.

Petite statistique provinciale intéressante : 70 % des abandons au niveau collégial viennent s'inscrire en formation professionnelle.

6. BILAN 2015-2016 – CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

M. Ouellet nous remet le bilan de 2015-2016 qui comprend aussi l'information de la convention de partenariat. Les buts retenus par le Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir sont **# 1** : l'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans, ainsi que **#5** : l'augmentation du nombre d'élèves du même groupe d'âge en formation professionnelle.

Le **but 1** a été atteint avec des moyens mis en place afin d'atteindre les objectifs de la convention de partenariat. Entre autres, en réduisant de moitié le taux d'abandon par rapport à l'an passé. L'aide directe à l'élève est mise en œuvre et le bilan est positif.

Nos activités de promotion et d'exploration nous ont permis d'atteindre le **but 5** avec brio. Nous avons pour objectif pour l'année 2020 d'atteindre des inscriptions de 30 filles dans les métiers non traditionnels, ce qui est déjà réalisé. De plus, la proportion d'élèves de moins de 20 ans se situe à 47 %, ce qui est supérieur à la moyenne provinciale.

M. Benoît Ouellet demande l'approbation de la *convention de partenariat*.

Proposé par M. André Cadorette appuyé par M. Frédéric Létourneau.

7. DOSSIER MEES :

a) EGI ST-PASCAL :

Depuis 2014-2015, des élèves des programmes « *Profil d'apprentissage individualisé - PAI* » de 2 écoles secondaires ont obtenu leur DEP dans le programme d'*Entretien général d'immeubles* tout en poursuivant leurs études en concomitance au secteur jeunes. Il s'agit des écoles secondaires Chanoine-Beudet de St-Pascal et de la Polyvalente LaPocatière.

Une demande de dérogation avait été acheminée au ministère pour ce projet, mais nous avons obtenu un refus. Malgré ce refus, nous avons tout de même mis en place le projet et le financement a été assuré par les services éducatifs de la Commission scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup. Plusieurs élèves pourront ainsi mettre la main sur un DES ou bien auront atteint les préalables pour s'inscrire dans la plupart des DEP offerts par les centres de formation professionnelle du Québec.

Ce type de programme exige la participation d'élève de 15 ans, ayant des unités de 2^e secondaire. Le bassin de la Commission scolaire ne permet pas la formation d'un groupe d'élèves répondant à ces exigences. Nous demanderons au MEES une dérogation afin d'inclure des élèves de 16 et 17 ans en plus des élèves ayant 15 ans.

M. Ouellet demande donc une résolution afin de poursuivre cette formation dans ce programme et d'inclure les élèves âgés de 15, 16 et 17 ans.

Proposé par M. Bruno Castonguay, adopté à l'unanimité.

b) PROJET DES 15 ANS :

Projet intégrateur pour des élèves de 3^e secondaire qui ont un manque de motivation dans leurs études. Ces élèves sont intégrés dans des projets en formation professionnelle qui sont en liens avec l'univers des sciences du programme de 3^e secondaire.

À la suite d'une dérogation qui a été acceptée par le MEES, 100 heures de formation sont retirées du programme d'études et transférées dans des projets avec divers secteurs en formation professionnelle.

Ce projet permet aux élèves de faire des liens pédagogiques entre les matières de mathématiques, français et anglais avec les matières de différents programmes en formation professionnelle tels que : *Techniques d'usinage, Électromécanique de systèmes automatisés, Cuisine, Comptabilité, Mécanique d'engins de chantier et Charpenterie-menuiserie.*

Ces activités sont réalisées, ici au CFP Pavillon-de-l'Avenir, sur une base hebdomadaire, et ce, à raison de 3 heures par semaine.

c) ENTENTES ENTRE COMMISSIONS SCOLAIRES :

M. Ouellet nous informe que nous avons deux programmes en entente avec la Commission scolaire René Lévesque, soit le programme de *Pâtes et papiers* et le programme de *Soutien informatique*.

Le programme de *Pâtes et papiers* est en entente depuis déjà 16 années. Nous sommes la seule Commission scolaire à démarrer une cohorte à l'est de L'Estrie. Une demande a été faite au ministère afin de devenir propriétaire de cette carte, ce qui nous permettra d'économiser l'ensemble des revenus générés par ce programme d'études. Notons que les revenus sont partagés à 50 % avec la Commission scolaire René Lévesque depuis l'origine de l'entente. M. Ouellet demande une résolution au conseil d'établissement afin d'appuyer cette requête.

Le programme de *Soutien informatique* est offert depuis 15 ans, mais il est également offert sur le territoire du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie. Une demande d'appui est faite auprès des membres afin de maintenir ce service sur notre territoire. Le ministère veut abolir cette entente puisqu'il juge que l'offre provinciale répond suffisamment à la demande. On demande donc une résolution afin d'appuyer cette demande de maintien.

Proposé par M. Laurent Séguin, adopté à l'unanimité.

8. CALENDRIER DES RENCONTRES :

Les prochaines rencontres auront lieu :

Mardi 28 février 2017;
Mardi 18 avril 2017;

9. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE :

La prochaine rencontre au lieu le mardi 28 février 2017 à 16 h 30 au local 3012 du Centre de formation professionnelle Pavillon-de-l'Avenir.

10. AUTRES POINTS :

Aucun autre point à l'ordre du jour.

11. CLÔTURE DE LA SÉANCE :

Tous les points ayant été épuisés, *M^{me} Julie Mercier propose la levée de l'assemblée à 17 h 30. La proposition est appuyée par M^{me} Guylaine Soucy.*

Mélanie Binette, présidente

Benoît Ouellet, directeur